

Accusation de violences psychologiques **Affaire Bayou : l'enquête interne est close** **après un rapport confortant la défense de** **l'ex-patron des écolos**

Le parti écolo a rendu publiques les conclusions du cabinet chargé de mener l'enquête interne sur les accusations visant Julien Bayou.



Julien Bayou à l'Assemblée, en mai 2024. (Stéphane de Sakutin/AFP)

C'est une histoire que les Écologistes n'arrivent pas à clore. Selon les informations de *Libération*, le rapport commandé par le parti sur l'affaire Bayou, accusé de violences psychologiques par son ex-compagne, a été livré depuis plusieurs jours par le cabinet Pisan, qui avait été missionné en avril. Ses conclusions, présentées jeudi 17 octobre à plusieurs membres des Écologistes, dont la secrétaire nationale Marine Tondelier, n'avaient pourtant pas filtré. Mardi 22 octobre au soir, après en avoir débattu lors d'un bureau exécutif, le parti a finalement décidé de communiquer sur le rapport.

Comme l'affirmaient plusieurs sources, celui-ci conforte plutôt la défense de Julien Bayou. « *Sans que la souffrance de certaines personnes ayant été entendues ne puisse être remise en question, il ressort de l'enquête interne diligentée [...] que les faits rapportés reposent sur des déclarations auxquelles Julien Bayou a été en mesure d'apporter des éléments de contradiction documentés* », écrivent les Écologistes. Lesquels remarquent également que « *l'enquête interne n'a pas permis de déterminer si des faits contraires aux règles de droit ou aux textes internes, ou de nature à caractériser le délit d'abstention d'assistance à personne en danger reproché à l'association les Écologistes, ont été commis.* » La direction écolo ajoute que « *la fin de la procédure [interne] et les conclusions de l'enquête ont été notifiées aux personnes concernées* » mais précise : « *le parquet de Paris étant saisi d'un certain nombre de plaintes, nous laissons la justice se prononcer sur les suites à y donner* ».

Une mise en demeure

Selon nos informations, Marie Dosé, l'avocate de Julien Bayou, avait mis en demeure Marine Tondelier et des cadres du parti de partager son contenu. « *J'ai été informée que le bureau exécutif discutait depuis la semaine dernière et jusqu'à ce jour des conclusions du rapport Pisan consacrées à mon client, écrit-elle dans ce courrier consulté par Libé. Or, j'ai appris que les conclusions de ce rapport étaient sans appel : rien ne peut être reproché à Julien Bayou, contrairement à ce qui a été publiquement affirmé des mois durant. En tout état de cause, je vous mets en demeure de me transmettre immédiatement la synthèse et les conclusions du rapport, dans le respect des droits de la défense de mon client.* »

Interrogée par Libé, l'avocate questionne : « *Pourquoi suis-je tenue dans l'ignorance des conclusions de l'enquête qui blanchirait mon client ? Un questionnaire sur le comportement de mon client a été envoyé à plus de 10 000 adhérents et ex-adhérents, sa vie privée a été bafouée, et il a dû renoncer à se représenter comme député. Je veux les conclusions de ce rapport qui sont connues de tant de personnes en dehors de lui et de moi.* »

Mais certains au sein des Écologistes rechignent à rouvrir un dossier qui empoisonne le parti depuis maintenant deux ans. En septembre 2022, l'ancien secrétaire national de EE-LV, tout juste élu député, avait quitté ses fonctions à la tête du parti, alors que son ex-compagne l'accusait de « *violences psychologiques* ». Toujours député, Bayou, qui se décrivait comme un grand brûlé, continuait à s'impliquer dans la construction d'une dynamique à gauche. Mais en avril 2024, il avait finalement décidé de démissionner de son parti et de son groupe parlementaire, dans la foulée d'un appel à témoignages lancé au sein du parti après la plainte déposée par Anaïs Leleux. Celle-ci avait alors annoncé vouloir faire de cette affaire « *le procès féministe du siècle* » en déposant une plainte pour « *harcèlement moral* » et « *abus frauduleux de l'état de faiblesse* ».

« Jeu dégradant »

Dans un mail interne que *Libé* avait pu consulter, l'actuelle secrétaire nationale Marine Tondelier écrivait à ses militants : « *Le bureau exécutif a décidé ce week-end de mandater un cabinet spécialiste des VSS [violences sexistes et sexuelles, ndlr], doté de compétences juridiques, qui a pour mission de réaliser une enquête et d'établir un rapport.* » L'élue d'Hénin-Beaumont expliquait avoir reçu de nouveaux témoignages après le dépôt de plainte et invitait « *toute personne concernée par de prétendus comportements ou propos inadaptés de sa part à témoigner contre lui.* »

« *Cet acharnement à mon encontre est déloyal et scandaleux,* écrivait alors Julien Bayou dans un mail que *Libé* avait pu consulter. *Ce procédé, qui me désigne comme coupable auprès de tout-e-s les adhérent-e-s, me discréditerait de manière irréversible tant auprès de mes adversaires que de mes partenaires politiques. Le courriel que vous vous apprêtez à rendre public constitue un appel pur et simple à la délation, et portera nécessairement atteinte à ma probité, mon honneur et ma considération. Il n'est pas question que je me prête à ce jeu dégradant* », affirmait-il également. Après la dissolution, le parti avait décidé de ne pas le reconduire dans sa circonscription parisienne.

« *Marine [Tondelier] doit à tous les gens impliqués la transparence* », affirme un proche de Bayou. Mardi, en fin de journée, certains poussaient en ce sens juste avant la tenue du bureau exécutif. Quelles que soient les conclusions du rapport, « *après tout ce qui s'est passé, ils ne peuvent pas mettre la poussière sous le tapis* », affirme une militante. ♦